

Séance du 1^{er} septembre 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le premier septembre 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, et à laquelle sont présents : les conseillères les conseillères Mesdames Véronique Bossé, Claudine Marquis et Christiane Roy, les conseillers Messieurs Yves Gagné et Gabriel Rafih, formant quorum sous la présidence de Madame Thérèse Beauregard, mairesse suppléante.

Monsieur Claude H. Pelletier, maire, ne peut assister à la présente séance.

Mesdames Claudie Levasseur, directrice générale, Nadye Michaud, trésorière, Vanessa Landry, adjointe administrative, Nancy Morin, inspectrice en urbanisme ainsi que Messieurs Stéphane Lepage, contremaître des services techniques et Gino Dubé, technicien en loisir, assistent à la présente séance.

Dix (10) personnes sont présentes dans l'assistance.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude H. Pelletier, maire, déclare la séance ouverte.

26-09-185

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère madame Véronique Bossé que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis, tout en laissant le point « *Affaires nouvelles* » ouvert aux discussions.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-09-186

3.- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2026

Il est proposé par la conseillère madame Claudine Marquis que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 25 août 2026 et de la séance extraordinaire du 18 août 2026 soient acceptés tels que rédigés par la directrice générale.

QUE le président de cette séance et la directrice générale sont autorisés à signer ledit procès-verbal.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

4.- SUIVI

La directrice générale, Madame Claudie Levasseur, dépose un rapport mensuel des activités passées et de celles à venir.

26-09-187

4.-1 Dépôt et approbation du suivi administratif et l'engagement des employés

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil reçoive et approuve le rapport de la directrice générale portant sur l'engagement d'employés occasionnels, au cours du mois d'août 2026, nécessaire à la poursuite des activités de la Municipalité.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-09-188

4.-2 Dépôt et approbation du suivi administratif

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil reçoive et accepte le rapport de la directrice générale portant sur le suivi administratif du mois d'août 2026.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-09-189

5.- DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Yves Gagné, que ce conseil ratifie le paiement des dépenses effectuées au cours du dernier mois, inscrites sur le bordereau numéro Sc-26-013, totalisant une somme de 14 906,94 \$ (chèques numéro 10928 à 10942), le bordereau des transferts électroniques des salaires numéro TÉ-26-007 totalisant une somme de 140 095,79 \$ (fichiers no 1381 à 1390), le bordereau des prélèvements électroniques numéro PÉ-26-007 totalisant une somme de 130 307,57 \$ (paiements no 5934 à 5996), ainsi que sur le bordereau de paiements direct Pd-26-012, totalisant une somme de 120 400,83 \$ (fichiers no 505 600 à 505 729).

QUE ce conseil approuve la liste des comptes à payer inscrits sur le bordereau numéro Sc-26-014, totalisant une somme de 194 665,34\$ (chèques numéro 10943 à 10948) ainsi que sur le bordereau de paiements direct Pd-26-013, totalisant une somme de 113 499,08 \$ (fichiers no 505 730 à 505 782) et autorise le paiement des déboursés inscrits.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

6.- PROJET DE RÉSOLUTIONS

26-09-190 6.-1 Appropriation des surplus 2025 produits aux différentes réserves

ATTENDU QUE la Municipalité réserve une partie de ses surplus de l'exercice financier 2025 pour diverses immobilisations à réaliser dans le futur;

Il est proposé par Monsieur Gabiel Rafih que les montants suivants soient ajoutés aux soldes des réserves mentionnées :

Réserve	Montants appropriés
Aqueduc et égout	669,14 \$
Loisir	66 395,17 \$
Embellissement	3 060,66 \$
Voirie	(8 047,01 \$)
Motel Industriel	1 496,62 \$
Station-service le 160	(39 580,34 \$)
Frontalier	855,12 \$
	<u>24 849,36 \$</u>

QU'afin de permettre l'appropriation de ces sommes, le conseil municipal autorise le transfert d'une somme de vingt-quatre mille huit cent quarante-neuf dollars et trente-six cents (24 849,36 \$) du poste numéro 55-991-00-000 SURPLUS NON AFFECTÉS aux postes numéros, 55-992-00-410 RÉSERVE AQUEDUC-ÉGOUT, 55-992-00-790 RÉSERVE LOISIR, 55-992-00-425 RÉSERVE EMBELLISSEMENT, 55-992-00-300 RÉSERVE VOIRIE, 55-992-00-629 RÉSERVE MOTEL-INDUSTRIEL, 55-992-00-627 RÉSERVE STATION-SERVICE LE 160, 55-992-00-793 FRONTALIER.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-09-191 6.-2 Demande de subvention – Formation de sauveteurs Ville Dégelis

ATTENDU QUE la ville de Dégelis, sollicite un soutien financier de la Municipalité pour le maintien de la formation des sauveteurs;

ATTENDU QUE cette demande est pour l'année financière 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont procédé à une étude du dossier et ils en sont venus à un consensus;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité refuse

d'accorder un soutien financier à la Ville de Dégelis

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-09-192

6.-3 Participation à des rencontres et activités

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gabriel Rafih, que ce conseil autorise :

- Madame Claudie Levasseur, Directrice générale à assister au colloque annuel – zone 11, qui se déroulera à Biencourt le 10 septembre prochain;

QUE ce conseil défraie les coûts des repas et des déplacements, si nécessaire des membres du conseil municipal et du personnel qui participeront à ces activités, le tout suivant les modalités prévues aux règlements numéros 2013-339 et 2014-357 *établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Rivière-Bleue.*

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-09-193

6.-4 Appui à un projet d'aire protégée-secteur du Beau Lac

ATTENDU QUE le Club de randonnées Appalaches a élaboré un projet d'aire protégée concernant le secteur du Beau Lac;

ATTENDU QUE ce projet bénéficie à la population de Rivière-Bleue et qu'il permettra une meilleure expérience pour les utilisateurs;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Bleue est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Rivière Bleue appui le projet d'aire protégée dans le secteur du le Beau Lac;

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-09-194

6.-5 Autorisation à présenter une demande de subvention au PAVL - Réfection rue Pied-du-Lac

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Bleue choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, Monsieur Stéphane Lepage, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Stéphane Lepage est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

7.- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun autre sujet de discussion n'est ajouté suite aux précédents échanges.

8.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont formulées à la suite des précédents échanges.

9.- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 53, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le mairesse suppléante Mme Thérèse Beauregard, déclare la séance close et lève l'assemblée.

Je, Claudie Levasseur, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale

En signant le procès-verbal, Claude H. Pelletier, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Maire